



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 91515

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de l'obésité en France. Longtemps épargnée, la France compte aujourd'hui quelque 5,4 millions de personnes obèses sur son territoire, résultat d'une nette progression amorcée il y a dix ans. Cette situation entraîne de nombreux problèmes en termes d'accueil et d'accès de ces personnes dans un certain nombre d'établissements de santé, notamment dans les centres hospitaliers. Il semblerait en effet que certains services ne soient pas ou mal équipés pour accueillir ces personnes : brassards de tensiomètres trop courts, balances allant jusqu'à 120 kg, IRM et scanners trop étroits, difficultés pour les porter sur les tables d'opération ou leurs lits... En conséquence, il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures pour améliorer l'accueil des personnes obèses dans les établissements de santé.

## Texte de la réponse

Une enquête réalisée par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins en 2000 révèle que les établissements de santé, les équipements et la formation des personnels étaient insuffisamment adaptés à une bonne prise en charge médicale des patients obèses. Les résultats de cette étude ont donné lieu à une circulaire n° DHOS/E4/2005/82 du 11 février 2005 relative à la création de 8 pôles interrégionaux spécialisés dans l'accueil des personnes obèses qui demande aux agences régionales de l'hospitalisation leur création à court terme. S'agissant de l'imagerie médicale, pour laquelle il y a actuellement peu de solutions techniques permettant à des patients de plus de 200 kg de subir un examen, des réflexions sont en cours pour favoriser l'implantation d'équipement à champ ouvert en complément des équipements traditionnels déjà en place dans les établissements. Cette circulaire constitue une première mesure dont la mise en oeuvre évolue progressivement en tenant compte notamment des délais d'achat des équipements nécessaires. Une évaluation sera réalisée prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91515

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 2006, page 3832

**Réponse publiée le :** 8 août 2006, page 8475